

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 Dhoulhajja 1447  
9 Juin 2026

N° 66

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

<b>Constitution de Sociétés</b>	
Sociétés communautaires.....	1651
<b>Gestion de Sociétés</b>	
Homologation de résolutions .....	1651
<b>Fonds de Commerce</b>	
Vente et location de fonds de commerce.....	1652
<b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b>	
Constitutions .....	1655
Homologation de résolutions .....	1656
<b>Actes Judiciaires</b>	
Ventes aux enchères publiques .....	1656
Avis aux créanciers.....	1659
<b>Convocations</b>	
Sociétés anonymes .....	1661
Autres sociétés .....	1668
<b>Actes Administratifs</b>	
Avis au public .....	1668
<b>Divers</b>	
Avis au public.....	1669
Rectificatifs .....	1670

# CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés  
communautaires

## Avis au public

N° : 353/2026

Date : 05 avril 2026

Dénomination sociale : Société Civile  
Locale "Al-Ghaith"

Type de société : Locale

Capital social ouvert à la souscription :  
5 000,000 dinars

Adresse du siège social : Benour, Sidi  
Bouزيد Est

Objet de l'activité : Agriculture et  
services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts  
types : 06 avril 2026

Nombre de parts sociales à souscrire :  
10 parts

Valeur nominale de chaque part :  
500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque  
Nationale Agricole - Agence de Jelma

Période de souscription : du 05 mai  
2026 au 05 juin 2026

Avantages prévus par les statuts  
types : Oui

Acceptation des conditions de  
participation aux assemblées  
générales et exercice du droit de vote :  
Oui

Acceptation des conditions de  
répartition des excédents et  
constitution des réserves : Oui

Convocation : via la plateforme

Lieu de la réunion : selon le texte de  
convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Hssine Zaidi : Délégation Sidi Bouزيد  
Est, Gouvernorat Sidi Bouزيد,  
Adresse Karaa Ennour

Arigina Mansouri : Délégation Sidi  
Bouزيد Est, Gouvernorat Sidi Bouزيد,  
Adresse Rue Habib Bourguiba

Ali Sghaier Mansouri : Délégation Sidi  
Bouزيد Est, Gouvernorat Sidi Bouزيد,  
Adresse Hamimia.  
2026S00783SODB1

## GESTION DE SOCIETES

Homologation de  
résolutions

### SOCIETES ANONYMES

#### RESOLUTIONS

**UNION DE FACTORING  
"UNIFACTOR"**

**SA au capital 15.000.000 Dinars**

**Siège social : Ennour Building -  
Centre Urbain Nord - Tunis**

**RC : B134582000**

**MF : 0510246K**

En vertu du procès-verbal de la  
réunion de l'Assemblée Générale  
Ordinaire de la Société  
«UNIFACTOR» en date du  
27/04/2026, enregistré à la recette  
des finances Charguia le 05/05/2026  
sous le n°26705754 - Reçu n°59972  
et déposé au RNE en date du  
01/06/2026 Sous le n°202668422, il a  
été décidé à l'unanimité :

- L'approbation des rapports du  
Conseil d'Administration, des  
commissaires aux comptes et des  
états financiers arrêtés au 31/12/2025  
et donne quitus entier et sans réserve  
aux administrateurs pour leurs gestion  
de l'exercice 2025,

- Fixation, au titre de l'exercice 2025,  
des jetons de présence et la  
rémunération des membres du  
Comité des Risques, et du Comité  
d'Audit Interne.

- Fixation du montant des réserves  
pour réinvestissement sur le résultat  
de l'année 2019 à reclasser au  
compte «résultats reportés»,

- Approbation du projet de répartition  
des bénéfices proposé par le Conseil  
d'Administration et fixe les dividendes  
au titre de l'exercice 2025 à 0,750  
Dinars par action.

2026R01807SANB2

**Nomination d'un administrateur  
délégué des affaires  
administratives, financières et  
techniques**

**SOCIETE TUNISIENNE  
D'AVICULTURE**

**SO TA VI**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.460.000 Dinars**

**Siège social : Avenue de la  
Jeunesse Borj Cédria Ben Arous**

**M.F : 12572 Y/P/M/000**

**R.C : B1103151997**

**N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33**

En vertu du procès-verbal du conseil  
d'administration réuni le 21 Mai 2026  
et enregistré à la recette des finances  
de Hammam-Chatt le 22 Mai 2026  
sous le N°26800977, dont un  
exemplaire a été déposé au Registre  
National des Entreprises le 25 Mai  
sous le n°2026P87137800, le conseil  
d'administration a approuvé à  
l'unanimité la désignation de monsieur  
Imed ANSI en qualité d'Administrateur  
Délégué Chargé des Affaires  
Administratives Financières et  
Techniques de la Société Tunisienne  
d'Aviculture en remplacement de  
madame Wiem BEN SALEM.

Le conseil a délégué à monsieur Imed  
ANSI les pouvoirs prévus par le statut  
de la société.

2026R01817SANB2

#### Notice d'information

**Augmentation de capital en  
numéraire**

**Société AGRICOLE SIDI OTHMANE**

**Société anonyme**

**Au capital de 73 100 000 Dinars**

**Identifiant Unique : 0035753A**

1) Dénomination : Société AGRICOLE  
SIDI OTHMANE

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Capital social : 73 100 000 dinars  
entièrement libéré.

4) Siège social : GP1 KM12  
EZZAHRA.

5) Objet social : Exploitation agricole

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Augmentation de capital : Cent  
mille (100 000) dinars en numéraire  
avec suppression du droit préférentiel  
de souscription.

8) Dépôt du projet : Un exemplaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/05/2026 est déposé au Registre National des Entreprises le 04/06/2026, sous le n°14220.

9) Nombre d'actions à souscrire : 1 000 actions de valeur nominale de 100 DT chacune à libérer en totalité à la souscription.

10) Répartition du résultat : Conformément au code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole sous le n° 03 135 1200321 046586 88.

12) Délai de souscription : quinze jours de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

2026R01822SANB2

---

**SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ELKATIBIA**

**Société Anonyme**

**Au capital de 2 420.000 DT**

**Siège Social : Ferme Chahama - Bouchrik - Grombalia**

**RC : B127501998**

**MF : 023091V/N/M/000**

**C.N.S.S. : 406317 - 81**

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 22/05/2026 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 03/06/2026 sous le n°26702590 quittance n°M058983, il a été décidé de renouveler le mandat de Madame AZIZA EL KATEB en qualité de Présidente Directrice Générale de la Société pour une période de 3 ans renouvelables avec les pouvoirs les plus étendus.

Deux originaux du procès-verbal susvisé ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 04/06/2026 sous le n°202672067.

2026R01830SANB2

**AUGMENTATION DE CAPITAL D'UNE SOCIETE ANONYME**

**DENOMINATION : INVESTMENT TRUST TUNISIA «INVESTTRUST»**

**OBJET : La promotion de l'investissement en Tunisie**

**DUREE : 99 ans**

**SIEGE SOCIAL : 2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis**

**CAPITAL :** L'assemblée générale extraordinaire du 04 mai 2026 décide d'augmenter le capital social de la société d'une somme d'un million six cent cinquante mille dinars (1 650 000 DT) pour le porter de neuf millions trois cent cinquante mille dinars (9 350 000 DT) à onze millions de dinars (11 000 000 DT), et ce par la création de seize mille cinq cent (16 500) actions nouvelles de cent dinars (100 DT) chacune totalement souscrites et libérées du quart (1/4) à la souscription (en numéraire).

**DEPOT PROVISoire :** Une copie du P.V. a été déposée au RNE le 02 juin 2026 sous le n° 14218, certificat n°202632094.

**DEPOT DES FONDS :** La BIAT, agence Avenue Habib Bourguiba, recevra les fonds provenant de la souscription.

**LE DELAI DE SOUSCRIPTION :** Le délai de souscription est fixé à 15 jours, à compter de la date de la publication de cette notice au JORT.

Mais en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2026402043SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société de Gestion Immobilière «SGI»**

**S.A.R.L AU CAPITAL DE 1800.000 D**

**SIEGE SOCIAL : LOT N°71, RUE CHEBEDDA Z.I M'GHIRA**

**M.F : 1252504C**

En vertu de PV d'AGE du 31/03/2026, enregistré à la Recette des Finances

Fouchana Quittance N°M036832 du 03/04/2026 sous le numéro: 26501445, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 06 Avril 2026, sous le numéro 2026P34601832.

Il a été décidé :

- L'augmentation du capital social de Cinq Cent Mille (500 000.000) dinars pour le porter à Deux millions Trois Cent Mille (2.300.000) dinars.

2026R01832SRLB2

---

**FONDS DE COMMERCE**

**Ventes de fonds de commerce**

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 19/05/2026 sous le n°26203751 quittance n°062101, Houda bent Raouf ben Mohamed Elmekki a vendu à Oussama ben Boubaker ben Salem Ben saleh le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Cafétéria et Salon de thé sous le nom «Coccinelle» sis au 15 rue Abouloubaba El ansari menzah 6 Ariana.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à son adresse sise au 09 rue de Jedda Mourouj 3 Ben Arous dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au J.O.R.T

Cet avis est publié au journal «Echourouk» le 02/06/2026.

2026R01810FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 12 Mai 2026 sous le numéro 26203903 quittance numéro M053397, Monsieur Abdelhamid BEN IBRAHIM BEN

SOLTAN cin numéro 00315752 vend et cède à Madame Rabiaa BEN ABBES cin numéro 05073730 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local exploité en fabrication des clés et plaque d'immatriculation et situé au 27 RDC immeuble 09 Complexe La Brise la Goulette - Tunis.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours suivant la publication du présent avis à l'adresse du fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié aux journaux "Achourouk" et "le Quotidien" le 23/05/2026 sous le n°IP226/4732.

2026R01813FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 20/5/2026 sous le N°26202456 Mme Bougattaya Dhoha titulaire de la carte d'identité nationale N°09804848 demeurante à Turkey a vendu à Mme Ferjani Manel titulaire de la carte d'identité nationale N°06415075 demeurante à Turkey la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local commercial sis à Turkey dans la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être déposées au local du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "ECHOUROUK" le 6/6/2026.

2026R01815FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P daté du 20/05/2026 légalisé le 21/05/2026 enregistré à Nabeul le 21/05/2026 sous le n°26203039 reçu n°M056497, Salah Ben Mohamed Boulila c.i.n n°06257508 Identifiant Unique 1566482/G a vendu à Mohamed Ben Ahmed Gattoussi c.i.n n°09889700 le fonds de commerce exploité Café catégorie (A), situé quartier Les Nattiers Nabeul. Toute opposition sera faite, par accord des parties contractantes, entre les mains de

vendeur au domicile situé à la rue Béja, Nabeul, concerné dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T. publier au journal la Presse le 04/06/2026.

2026R01821FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 29/01/2026 enregistré à la recette des finances Nadhour Zaghouen en date du 02/02/2026, N° de quittance M005172 N° d'enregistrement 26200119, Mme Basma Ben Hssan Ben Arbi Chabchoub a vendu à Mme Noura Bent Abdelhamid Ben Khelifa Chaabani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, Exploité entant que vente fruits secs, dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Nadhour.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 06/06/2026.

2026R01824FCCC2

---

#### **Cession d'un fonds de commerce**

Suivant Acte SSP, en date du 21 mai 2026 et enregistré à la recette des Finances AKOUDA le 22/05/2026 sous le n°26201093 Quittance n°M024396, la société «TUNISIAN GENERAL TRADING» (I.U : 0009247M) dont le siège est à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse a vendu à la société «LAADHARI FRERES» (I.U : 1981608S) dont le siège est à Oued Iarouk Akouda Sousse 4022, la totalité du Fonds de commerce du local commercial de l'immeuble route de Tunis Km 132 avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet de son avocat Maître Mohamed Saifeddine Hichri sis au Bureau D9 Résidence

Palais du Golf Rue Lac Mâlaren LAC 1 - 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 04/06/2026.

2026S00785FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances Rue de paradis Ariana le 01/06/2026 sous le reçu n°060010 et l'enregistrement n° 26204540, la société «LA SCARFA», identifiant unique n°1198266Z, immatriculée au registre de commerce sous le n°B2781722011, dont le siège social est sis à l'Avenue Yasser Arafat, Résidence Al Ahmadi, Sahloul, 4054 Sousse Jawhara - Sousse, représentée par sa mandataire Madame Khaoula Ben Ahmed Ghardabou, titulaire de la carte d'identité nationale n°06901689 délivrée à Tunis le 04/02/2021, demeurant à l'Avenue du 14 Janvier, Khzema Est, Sousse, a vendu à la société «YASSINOS», identifiant unique n° 1709378B, immatriculée au registre de commerce sous le n°B1571962021, dont le siège social est sis Golf Center, Immeuble B, 2036 Soukra - Ariana, représentée par sa mandataire Madame Hamida Ben Hamza El Imam, titulaire de la carte d'identité nationale n°06813454 délivrée à Tunis le 27/10/2018, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba, Ksibet El Mediouni, Monastir, le fonds de commerce ayant pour activité le commerce de vêtements au détail et le commerce de bijoux fantaisie au détail, immatriculé au Centre National du Registre des Entreprises sous le n°1198266Z et au registre de commerce sous le n°B2781722011, exploité dans le local commercial sis au rez-de-chaussée du complexe commercial et résidentiel «Golf Center», Rue Fatouma Bourguiba, Soukra Tunis, et ce moyennant le prix de quarante-huit mille sept cent cinquante dinars (48.750,000 dinars).

Le prix de vente a été consigné auprès de Maître Mohamed Azaiez, avocat.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues auprès de Maître Mohamed Azaiez, titulaire de la carte d'identité nationale n°04168011 délivrée à Tunis le 27/03/2017, dont le cabinet est sis à Rue Anatole France à Sousse, jusqu'à l'accomplissement des formalités de publicité et l'expiration du délai légal d'opposition au paiement du prix conformément aux dispositions des articles 191, 192 et 193 du Code de commerce.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal «La Presse» en date du 05/06/2026.

2026S00786FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP signé le 21/4/2026 et enregistré à la recette des finances Jammel le 13/05/2026 sous N°26201073 quittance N°M042745 Selma belkiria a vendu à Achraf Mamia la totalité du fonds de commerce «pâtisserie» situé à l'avenue bachir belkiria Jammel, toute opposition sera faite entre les mains de l'acquéreur dans le local du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

La dite vente a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 4/6/2026.

2026S00788FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Hamem Sousse le 02/06/2026 ; enregistré à la recette des finances de Hamem Sousse le 03/06/2026 sous le n°12808376 reçu n°M066246 Mr Nabil Jandoubi CIN : 08688907 a vendu à Mr Rami Homrani CIN : 12808376 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Ibn Charaf n°2 Hamem Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK» paru en date du 06/06/2026 les

oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de l'avocat Maître Oueslati Nabil sis à l'Avenue 3 Août Sousse.

2026S00796FCCC2

---

#### **Avis**

Selon l'acte de vente daté le 24 Mai 2026 enregistré le 01 Juin 2026 N° M046010 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid Mme Hana Frikha a vendu à Mme Raouia Yengui le Fonds de Commerce avec tous ses éléments matériels d'un local sis à la route de Taniour Km6.5 Chihia Sfax pour vente les articles Alimentaires. Tout contestant devra s'adresser au magasin objet du dit fonds et ce dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis dans au JORT.

L'annonce est parue dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 03 juin 2026.

2026X00857FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 25/05/2026 portant légalisation de la signature y opposée et enregistré à la recette des finances de Sfax Rue Habib Bourguiba, enregistrement n°26203686, reçu n°M049020, Madame Nejya hmani titulaire de la carte d'identité nationale n°685 demeurant à la route Lafrane, rue 141, n°14, Sfax, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce sis à la route de l'aéroport km 0.5, Sfax, à Madame Lobna Fandri demeurant à route Sokra km 3.5, Cité Messaadine, Sfax. Les oppositions doivent être adressées auprès de Madame Lobna Fandri, demeurant à la route Sokra km 3.5, Cité Messaadine, Sfax, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Assabeh en date du 04/06/2026.

2026X00858FCCC2

---

#### **Transfert d'un fonds de commerce**

Par contrat manuscrits rédigé le 14/11/2022 et enregistré à la recette des finances d'abou el kacem echabi Sfax le 14/11/2022 quittance n°M0129783 enregistrement n°22204739, Mr MONGI BEN AHMAD FRIKHA a renoncé à Mr WALID BEN MOHAMED BEN HMAIDA BEN SAIID la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce de réparation des radios et télévisions sis 34 souk jdid bab jebli Sfax.

Les oppositions auront lieu chez Mr WALID BEN SAIID à l'adresse 34 souk jdid bab jebli Sfax et ce dans un délai de 20 jours suivant la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Echourouq du 04/06/2026 selon la facture n°FC26/09336 du 03/06/2026.

2026X00859FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité du Kef le 11/01/2023 et enregistré à la recette des finances du Kef sous le n°3200445 et le reçu n°005052 madame Ayari Chadlya a vendu la totalité du fonds de commerce de viandes de volailles et d'œufs cité à la rue hassan barbouch al Kef à la Sté Kokam +.

Les oppositions s'il y a lieu devront être formulées dans (20) jours à compter de la date de publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse rue Hssan Barbouch le Kef.

La présente annonce a été publiée au journal ECHOUROUK le 19/03/2026.

2026402037FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé en date du 29/05/2026 et enregistré à la recette des finances de Nefza le 29/05/2026 sous le n°26200422 quittance n°M017265 anis ben Taher

Ouchari demeurant à cité ennasr nefza a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels sis à l'avenue Habib Bourguiba Nefza exploité vente produits cosmétiques à Leila bent Adel Marzouki demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Nefza.

Les oppositions doivent être notifiées dans les délais légaux au cabinet de maître Mlaiki Yassine avocat sis à l'avenue Habib Bourguiba Nefza.

Publié au journal le Quotidien le 03/06/2026.

2026402046FCCC2

---

### **Renonciation aux parts d'un Fonds de Commerce**

Suivant actes S.S.P signé à la municipalité de Fahs le 29/05/2026 enregistré à la recette des finances de FAHS le 01-06-2026, quittance n°27114, héritiers Riahi ont renoncé aux parts d'un Fonds de Commerce à Riadh Riahi exploité au local sis à la rue Ejrid El Fahs Zaghouan, désigné à la vente des épices.

La Renonciation aux parts du Fonds de Commerce indiqué ci-dessus a été publiée dans le journal Echourouk le 9/6/2026.

Les oppositions se font dans 20 jours après publication au journal officiel chez Riadh Riahi sis à cité Essaada, El Fahs, Zaghouan.

2026402063FCCC2

---

### **Location gérance libre**

#### **Résiliation d'un contrat de Location Gérance d'un Fonds de Commerce**

Par acte sous seing privé de «Résiliation amiable d'un contrat location-gérance d'un fonds de commerce» daté du 31/3/2026 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 25/05/2026 sous n°26302706 quittance n°M043130 la STE TUNISO ALLEMANDE DE CONFECTION SOTALCO SARL capital de 320.000 DT identifiant unique 0005155R n° employeur

CNSS 29973-00 siège social Rue de la physique Z.I 2013 Ben Arous a résilié le contrat de location-gérance conclu le 04/01/2017 avec la SOCIETE YAHIA CONFECTION SYC SUARL capital 1905 DT identifiant unique 1129434N n° employeur CNSS 318159-96 siège social 1er étage partie gauche bâtiment principal SOTALCO Rue de la physique Z.I 2013 Ben Arous ayant pour objet le fonds de commerce de confection de vêtements et articles d'habillements exploité à l'adresse sus-indiquée.

2026402040FCCC3

---

### **Location d'un fonds de commerce «Gérance libre»**

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 20/04/2026, enregistré à la recette des finances Bab Suika sous le n°26301320 Quittance n°M029349.

Mr Soufienne Ben Chedly Ben Hmida Ben Ammar a loué à Mr Wahid Ben Slimane Ben Amar Cherif la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels destiné à la vente (commerce prêt à porter) sis 11 souk Grana Bab Lakwas Bab Souika Elmadina Atika Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de (20) jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal Achourouk du 05 juin 2026 n°12666.

2026402047FCCC3

---

### **Location d'un Fonds de commerce - Gérance Libre**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances avenue Tayib M'Hiri le 26/05/2026, quittance N°M043337, enregistrement N°26302122, et suivant avenant enregistré le 29/05/2026 quittance N°M058465 enregistrement N°26903151 Mr. Mounir Ben Ammar a loué avec procuration à sa sœur Rahma Ben Ammar la totalité du fonds de commerce destiné pour tous

commerce parmi la vente de prêt à porter et les chaussures sis aux deux angles de l'avenue Habib Bourguiba Nabeul et rue du Caire pour une durée de 2 ans renouvelables du 10/06/2026 au 09/06/2028

Cette annonce a été publiée dans Le Quotidien du 10 Juin 2026.

2026402053FCCC3

---

## **ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS**

### **Constitutions**

#### **Constitution d'un syndic du complexe résidentiel Wave**

Suivant acte sous seing privé en date du 13/03/2026 enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis sous le N°26702628, quittance N°36822 en date du 01/04/2026 sont désignés le syndic du centre résidentiel Wave à Ain Zaghouan Nord :

Mme Leila Bahri : présidente

Mme Saïda Khelifi : Trésorière

Mme Rim Abdelkebir : Secrétaire générale

Mr Ghassen Hedhli : Membre

Mr Mohamed Abdelkebir : Membre.

2026R01806APSF1

---

#### **Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association Nationale Arenas pour le Patrimoine, la Culture, le Tourisme et la Jeunesse.

Siège social : Rue Ammen 5025 Bennane Monastir.

Objet : Culturel.

Objectifs de l'association:

1- Contribuer à la préservation du patrimoine culturel et promouvoir le produit tunisien sur les marchés locaux et internationaux.

2- Apporter une assistance éducative et récréative aux jeunes.

3- Dynamiser la vie culturelle et touristique dans la région.

4- Coopérer avec les associations locales, nationales et internationales ayant des objectifs similaires.

Présidente : Néjiba SFAR

Trésorière : Ons CHAIEB

Secrétaire Générale : Amira Lamari.

2026S00800APSF1

---

### Constitution d'une association

Dénomination : Festival des Deux Ors : l'Huile d'Olive et le Blé

Objet : Association culturelle

Siège : Rue Ali Belhouane, Tébourouk 9040 - Béja.

Objectifs :

Contribuer à la valorisation de l'huile d'olive, du blé et des produits agricoles locaux, en coordination avec les autorités et organismes compétents.

- Soutenir les efforts de l'Etat en faveur des agriculteurs et des artisans, et promouvoir leurs produits en coordination avec les parties concernées.

- Participer à la préservation du patrimoine culturel et agricole de la région, en collaboration avec les structures compétentes en matière de patrimoine relevant du Ministère de la Culture.

- Œuvrer au développement local et à la promotion des activités culturelles et de développement.

Membres :

- Président : Mouldi Ben Ismaïl

- Secrétaire général : Mohamed Mehrez Ben Hadj Ali

- Secrétaire général adjointe : Jouda Oueslati

- Trésorier : Mahrez Hmila

- Trésorière adjointe : Hafnaoui Amira.

2026402014APSF1

## Homologation de résolutions

### Avis

Suite à la décision municipale du 14/04/2026 pour nommer un président temporaire du syndic de la résidence le palais 1 Selma cité el Menzah 7 Bis.

Il a été décidé la nomination Mr Mohamed Zied Jedidi entant que président temporaire pour une durée d'au moins 6 mois jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

2026R01803APSF2

---

### Renouvellement de l'organisme syndical

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 11/01/2026 enregistré à la recette des finances Nouvelle Madina le 04/06/2026 Quittance n°M045115 enregistrement n°26802837.

Il a été renouvelé l'organe de syndicat des résidents la Tulipe, dont le siège est situé à cité au 8 rue Libye cité Riadh Solimane comme suit :

Président : Abdelwaheb EZZINE

Vice présidente : Leila MADOURI

Trésorier : Mohamed Hedi HADRICH.

2026R01808APSF2

---

### Avis

Aux termes du procès-verbal de la réunion daté du 25 septembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Carthage sous le numéro 25803410 en date du 24 octobre 2025 (Quittance n°M110625).

De nouvelles sections sportives ont été ajoutées au club sportif de l'Ecole Nationale de Formation des Cadres de la Sécurité Nationale et de la Police Nationale à Salammbô, à savoir les sections suivantes :

- La section Aviron.

- La section Football en salle.

- La section Basket-ball.

- La section Pêche maritime à la canne.

- La section Hand-ball.

- La section Tir à l'air comprimé.

2026R01829APSF2

## ACTES JUDICIAIRES

### Ventes aux enchères publiques

#### Vente immobilière avec déduction de 40 %

Maître Abdelkrim May, dont le cabinet est situé au 6 rue Mohamed El Halioui, à Kairouan, annonce qu'à la demande de Noura Bakkar, titulaire de la carte d'identité n°00833943, demeurant à Dar El Aman, n°70, Sahabi 04, à Kairouan, il a été décidé de vendre la totalité des parts indivises, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>, de la propriété totale de 365 parts, inscrite au cadastre sous le numéro 21920/Kairouan, connue sous le nom d'«El Harli», située au sud-ouest de Kairouan et composée de deux parcelles, les n°19 et 27. La propriété comprend un entrepôt souterrain ouvert, dont la première partie, située à l'est, est utilisée comme lieu de stockage alimentaire. Un accès depuis cet entrepôt, orienté vers la qibla (direction de la prière), mène à un terrain nu. La toiture est en tôle ondulée, les murs sont en partie en pierre et en partie en brique, et le sol est en ciment. La propriété appartient à Radhia Mathlouthi, Mohamed El Sayed, Hind, Nadra, Ramzi, El Mahdi et Fatima, enfants d'Abdel Latif Gaieb, domiciliés au quartier Al-Nasr, route Hafouz, à Kairouan, la mise à prix a été fixée après déduction de 40 % à 67.500.000 dinars. La vente aura lieu le lundi 06/07/2026 à 9h, au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan. Les visites sont possibles toute la semaine. La participation à la vente aux enchères est réservée aux personnes ayant versé un tiers du prix de départ par l'intermédiaire d'un avocat.

2026S00784VEPA1

## **Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier**

Partie poursuivante :

1- Mouhamed Ben Abdallah Essafi ; CIN n° 04055939 demeurant à Moknine 2 - Ameer Ben Abdallah Essafi ; CIN n° 04000356 demeurant à Moknine.

- Les héritiers de Mouhamed el hedi Essafi sont :

1- Sa veuve Souad Bent Etaher Ardid ; CIN n°04013196 demeurant à Moknine.

2- Mouhamed el Hechmi Ben Mouhamed el Hedi Essafi ; CIN n°06802416 demeurant à Moknine.

3- Mouhamed Raouf Ben Mouhamed el Hedi Essafi ; CIN n°06812518 demeurant à Moknine.

4- Mouhamed Aymen Ben Mouhamed el Hedi Essafi; CIN n°06845668 demeurant à Moknine.

5- Kawther Bent Mouhamed el Hedi Essafi ; CIN n°00913530 demeurant à Moknine.

Partie poursuivie : Les héritiers de Abdallah Ben Ameer Essafi sont :

1- Ridha Ben Abdallah Essafi ; CIN n°04132115 demeurant à Ksar hlel.

2- Bechir Ben Abdallah Essafi ; CIN n°04127778 demeurant à Ksar hlel.

3- Ali Ben Abdallah Essafi ; CIN n°04162944 demeurant à Ksar hlel.

4- Jamila Bent Abdallah Essafi ; CIN n°04175438 demeurant à Ksar hlel.

5- Zakia Bent Abdallah Essafi ; CIN n°05574406 demeurant à Hwicht Amiret Etwazra.

Avocat poursuivant :

Maître Saddem Hedi; avocat à la cour d'appel dont le siège est à Beb el Kram Monastir.

L'immeuble saisi : une superficie de 217 m<sup>2</sup> dont surface couverte est de 89 m<sup>2</sup>; n'est pas titré et libre de toute charge.

Mise à prix : tel que arrêtée par l'expert judiciaire M kamel Boudoukhan nommé suivant l'ordonnance sur requête n°15348 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 18/03/2025

est fixée à 22.450.000. Outre les frais d'exécutions et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 08/07/2026 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours; et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocat et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable de même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2026S00792VEPA1

### **Vente aux enchères publiques**

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le 08/07/2026 à 9 h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Mahdia dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant :

Maître Ali Ben Abdelaziz Gharbi immeuble Chakra Monastir M/F 990302/V.

Le poursuivant :

Les héritiers de Salem Hdhiri Ramla Zarrad CIN 04125348 et Mahmoud Lamine Hdhiri et Ameni Hdhiri et Amel Hdhiri, résident à Rue Moufida Bourguiba Ksar Hellal.

CONTRE :

1/ Fadhila Hdhiri CIN 04038690 école des sourds muets Fredj Ben Hassine à Ksar Hellal.

2/ Saïda Hdhiri CIN 04176904 résident à la Rue de Bizerte Ksar Hellal.

3/ Latifa Belhadj CIN 04080915 Rue Khaznadar Ksar Hellal.

Immeuble mis en adjudication :

La maison traditionnelle de forme rectangulaire sise ksar Hellal non immatriculée composée d'une cour entourée d'un hall d'où l'entrée d'une cuisine d'une douche d'une chambre du côté sud de deux chambres à coucher ouvrant du côté nord dans un état de délabre d'une autre chambre dans un état de ruine sans toit de deux autres chambres du côté ouest la surface totale du bien est 249 mètres carrés soit 161 mètres bâtis et le reste 88 mètres nues.

La dite maison est limitée par une impasse du côté sud ou l'entrée du coté est rue bolkine ben ziri du côté nord voie publique et du côté ouest Fadhila Hdhiri et Moncef Dimessi.

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble est fixée à 139.850.000 DT outre les frais de l'adjudication.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour; et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donner une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S00797VEPA1

### **Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière**

**Maître Mahmoud Nouri**

**Avocat**

**Complexe administratif MANAR "C" 10 - 3000 - Sfax Tunisie**

**Tél : +216.74.225552**

**Fax : +216.74.29.61.86**

**MF : 783174A/A/P/000**

Créancier poursuivant :

Omar ben Ahmed NOURI, agriculteur demeurant à la route de l'Afrane km 0,5 Sfax CIN 01086755 ayant élu

domicile à l'étude de maître Mahmoud NOURI Immeuble manar C 10 Sfax. (Créancier hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Mahmoud NOURI, avocat ayant son étude Rue Ali Bach Hamba complexe MANAR bloc « C » n°10 Sfax.

Débiteur saisi :

Thameur ben Béchir Ben Mohamed GUESMI, agriculteur CIN 01339526, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 18 passage 3 maison 1 merkez Sahnoun Gremda - Sfax. (Débiteur hypothécaire)

Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble objet du TF 91099 Sfax dénommé «Baraka» d'une contenance de 25942 m<sup>2</sup> et 25942 parts sis à la route de Gremda km 18 Délégation Sfax Sud - Sfax à droite, direction de la route Imadat Ayoun El Mayel délégation de Sfax sud gouvernorat de Sfax atteinte par une piste agricole environ de 700 m renfermant une parcelle de terrain limitée au sud par la parcelle n°130 à l'est parcelle n°115 et le TF 37348 Sfax, à l'Ouest parcelle n°125 et au nord deux pistes agricoles suivies par la parcelle n° 71 et le TF 37348 Sfax, édifié sur son côté nord-est une huilerie d'une surface de 1915m<sup>2</sup> dont une surface couverte de 1017 m<sup>2</sup>.

Mise à prix :

Le prix d'adjudication est fixé à SIX CENT CINQUANTE MILLE DINARS (650.000,000 TND) estimation renferme le prix du terrain et ses dépendances et en plus les frais de la procédure de saisie qui doivent être fixés par le président de la chambre des saisies immobilières.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente est prévue à la salle des ventes aux enchères publiques du tribunal de première instance Sfax 2 zone 3 rue 4 Ahmed Aloulou devant C.N.S.S Sfax le MERCREDI 15 JUILLET 2026 (15/07/2026) à partir de 9h du matin.

Visite des lieux :

La visite de l'immeuble saisi est permise tous les jours de la semaine.

Pour plus de renseignement un cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 et à l'étude de l'avocat poursuivant tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif.

La participation aux enchères est suspendue à la production de la preuve de consignation du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou la production d'un chèque certifié ou caution bancaire par l'intermédiaire d'un avocat avant l'ouverture des enchères.

2026X00860VEPA1

---

**CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB**

**12 Avenue Cyrus le Grand 1er étage B N°11**

**TEL : 94.016.560**

**MF : 0935888Z/P/000**

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Mna Zarouk CIN N°07669779 Demeurant au 29 rue Chadly Meftah Jbal lahmar.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : les 791 parts indivises de TF N°43967 Ariana d'une superficie totale de 1719 m<sup>2</sup>, situé à la rue El Omaouiyine, Inkhilat Ariana.

Le bien litigieux consiste en un terrain nu de forme rectangulaire, disposant d'un accès privatif, d'une superficie de 791 m<sup>2</sup> aligné à la propriété de Monji Marzouki avec un accès ouvrant sur Nahj El Omaouiyine ainsi que la propriété de Issam Nasibi à un autre niveau.

Mise à prix : 692.125.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 06/07/2026 devant le tribunal de 1ère instance de l'Ariana à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2026402048VEPA1

---

**CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB**

**12 Avenue Cyrus le Grand 1er étage B N°11**

**TEL : 94.016.560**

**MF : 0935888Z/P/000**

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Sté IMMOBILIERE BOUKHROUF, SARL (0539190L) 23 Avenue Cyrus Le Grand.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : TF N°18545 Ariana, de 9953 m<sup>2</sup> sis à proximité du lotissement «Sakra Garden», rue du Parc, issue de l'avenue de l'Union du Maghreb Arabe dans la région de Sokra, la zone est soumise à une vocation d'habitation collective de haut standing. La parcelle entourée de résidences luxueuses de toutes parts, il est également précisé que le bien objet de l'expertise peut être raccordé au réseau électrique, au gaz naturel, à l'eau potable ainsi qu'au réseau public d'assainissement

Mise à prix : 6.320.155.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 06/07/2026 devant le tribunal de 1ère instance de l'Ariana à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2026402049VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à la suite d'une saisie immobilière**

**Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE**

**MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**26, rue ahmed tlili complexe zarrouk, n°44 Tunis**

**TEL : 71 335949**

**MF : 1912769B**

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal,

S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041 F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr Taoufik Ben Al Borni Ben Salah Zeyed, titulaire de la C IN n°08315414, demeurant au 14 rue 6644 Cité Ibn Khaldoun Tunis, en sa qualité de débiteur sujet de la saisie.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE représentée par son gérant MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed tllili complexe zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé «Dar Ben Amer» objet du titre foncier n°79501 Tunis, situé au 39 rue Omar Al Zayan Cité Ibn Khaldoun Tunis, il s'agit d'un terrain d'une superficie de 142m<sup>2</sup> sur lequel est édifiée une construction à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, et un étage, d'un garage et d'un studio indépendant comme suit :

Le rez-de-chaussée et le premier étage ont chacun une superficie d'environ 100m<sup>2</sup>, y compris la cage d'escalier extérieure, chacun comprend un salon, deux chambres, une douche avec toilette et cuisine. Pour le rez-de-chaussée comprend un étendoir, les fenêtres en aluminium protégées par des grilles métalliques, et les portes sont en bois.

Le studio, d'une superficie approximative de 12m<sup>2</sup>, se compose d'une chambre et d'une salle d'eau, son sol est revêtu de carreaux de faïence. Le garage a une superficie d'environ 12m<sup>2</sup> tel que décrit par l'expert désigné Monsieur Abdeljelil Al Messaoudi.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de : deux cent soixante six mille six cent vingt cinq dinars (266.625,000 d) en plus des frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente de la totalité de l'immeuble saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis le Mardi quatorze juillet deux mille vingt six (14/07/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026402057VEPA1

---

## Avis aux créanciers

### Ouverture de règlement judiciaire au profit

#### De la société SLAMA HUILE SA

En vertu de la décision N°1086 de président du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 19/05/2026. Il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire et période de contrôle en faveur de la Société SLAMA HUILE SA sise 1, Rue du Lac Toba - Imm Goldina - les Berges du Lac - Tunis, IU : 0938427K et la désignation de Mme Sana Rabia juge commissaire et Mr Rached Zaghoudi administrateur judiciaire qui se chargera du diagnostic de la société et de mettre en place un programme de sauvetage de l'entreprise. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Mr Rached Zaghoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 MOUROUJ 4.

2026R01826VEPA2

---

### Modification du plan de sauvetage

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 21/04/2026 l'arrêté n°486 de modification du plan de sauvetage de la société Aphrodite de gestion hôtelière (IU : 0492664w) en désignant Rached Zaghoudi commissaire d'exécution (52.299.508), Ceci se fait en intégrant les dettes postérieures au programme de sauvetage à celles soumises à la

décision relative à ce programme, en payant intégralement les petites créances et en réglant le solde des dettes fournisseurs en 4 versements semestriels, en réglant 450.000,000 TND au profit de la STB et de 250.000,000 TND au profit de la BNA. Le solde des dettes de la STB, BNA et de STB Sicar, principal et intérêts contractuels compris, est rééchelonné sur cinq ans, à raison d'un versement semestriel, sur la base de TMM + 1,75 point. La dette de la BIAT est rééchelonnée sur deux ans, principal et intérêts contractuels compris, à raison d'un versement semestriel, sur la base de TMM + 1,75. Le premier versement est exigible le 31 mai 2026. Le paiement des intérêts de retard reporté jusqu'à la date d'échéance du dernier versement sans intérêts.

2026R01827VEPA2

---

### Annulation de la décision relative au scellement d'une faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 14/05/2026 l'arrêté n°01 annulant la décision relative au scellement de faillite de la Sté VERTEX SARL IU 0012560T et en désignant Rached Zaghoudi syndic de faillite.

2026R01828VEPA2

---

### APPEL D'OFFRES N°06

**VENTE D'UN LOT DE TERRAIN APPARTENANT AU GERANT FAILLI**

**DE LA SOCITE EN FAILLITE SIS A SAHLINE MONASTIR PUREX**

**SARL**

**CAPITAL : 60.000,000 DT**

**ID U : 0023282 A**

**N° D'AFFILIATION A LA CNSS : 13449553**

**SIEGE SOCIAL : ZAOUIT SOUSSE Avenue 7 Novembre SOUSSE**

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de SOUSSE sous le N°216 en date du 25/05/2026. Il a été décidé de charger

le syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier N°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem BEN KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 SOUSSE (73217330 - 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr : Belgacem BEN KHALED à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR ; Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 03 Juillet 2026.

2026S00789VEPA2

---

#### **Appel d'offres pour la cession d'une Société**

**Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»**

**Société anonyme**

**Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse**

**Identifiant unique : 0004507R**

En vertu d'une décision rendue en date du 25/05/2026 par le tribunal de première instance de Sousse, suite à l'affaire judiciaire n°33/232 Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble El Hiffienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société ATELIERS MECANQUES DU SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres est fixé au 03 Juillet 2026.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2026S00793VEPA2

---

#### **Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)**

**«L'unité économique située sur le titre foncier n°59450 Sousse»**

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique située sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à la route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ quatre millions sept cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dinars et 490 millimes (4 776 998,490 Dt).

Dernier délai de la réception des offres le 03/07/2026

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite MR SADOK LAARIF dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00794VEPA2

---

#### **Jugement de Changement du contrôleur de l'exécution de la société**

**SOCIETE HOTELIERE  
TOURISTIQUE KARAWAN**

**Société anonyme**

**Identifiant unique : 0004725A**

**Adresse : Rue Abdelhamid El Kadhi Corniche Sousse Tunisie**

En vertu du jugement de la Chambre du règlement judiciaire du Tribunal de

Première Instance de Sousse en date du 01 Juin 2026, il a été décidé de désigner Monsieur Sadok Laarif, dont le cabinet est sis à l'Avenue Sadok Mkaddem, Immeuble El Hafyen, 1er étage, Bureau N°102, Sousse - 4054, en qualité de contrôleur de l'exécution de la SOCIETE HOTELIERE TOURISTIQUE KARAWAN, succédant ainsi à Monsieur Fathi Sassi.

2026S00795VEPA2

---

#### **AVIS**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du cadre du dossier n°30/2016, il a été décidé la clôture des travaux de 15/06/2026 dans la liquidation de la société Etablissement Ali Ben El Hadi Ben Abdallah Znaïdia Travaux Publics; titulaire du Registre de Commerce n°A02324002004. Toutes les personnes concernées doivent s'adresser au liquidateur susvisé, dont le bureau est situé au 7 Hooker doolittle 4ème étage bureau N°15 belvédère 1002 Tunis (tél. 92.122.520)

2026402052VEPA2

---

#### **Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation des biens communs**

**Ordonnance sur requête n°53752 délivrée par le Tribunal de première instance de Tunis**

Maître SDIRI Imen annonce au public en sa qualité de liquidateur des biens communs représenté par les deux titres fonciers sous les numéros 147744 à Tunis et 26911 à Sousse, la clôture des procédures de liquidation n°369, relative à la liquidation du bien communs entre Khaled Mansar et Mariem abid, a été clôturée par décision rendue le 19/05/2026 par la juge commissaire, Mme Dorra Rezgui.

Cette décision autorise la direction de la propriété foncière à inscrire et publier ladite décision au Journal officiel, à en informer les parties, et clôturer la procédure et à déposer le dossier dans l'archive du tribunal.

2026402054VEPA2

**Jugement déclaratif de Faillite  
N°1056**

**Société FLORALIS**

**Société à responsabilité limitée**

**I.U : 0504974Z**

**Siège social : cité Essaha, Route  
de Choctrana, Soukra**

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 26/06/2026 sous le n°1056. Il a été déclaré en premier ressort l'arrêt de société FLORALIS du paiement de ses dettes, à partir de la date du 24/04/2024, la faillite de la société, avec les conséquences juridiques qui en découlent la nomination de Monsieur Amin Cherni juge-commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem syndic de faillite. Le tribunal prononce l'apposition des scellés, le syndic de la faillite procède à la publicité par l'insertion d'un extrait du jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dans l'un est en langue arabe, il en est fait mention au registre national des entreprises de la société.

Le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics ou il y'a inscrit des biens de la société en faillite et la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers dans un délai de 15 jours à compter du prononcé du ce jugement.

Il appartient aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publicité du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.  
2026402060VEPA2

## **CONVOICATIONS**

### **Sociétés anonymes**

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Ordinaire**

**Pour l'exercice 2025**

**L'HUMUS S.A**

**Capital de 80.000 DT**

**Route de Beni Khaled Km 1,5 8030  
Grombalia**

**Identifiant unique : 004968T**

Suivant le Conseil d'Administration du 11/05/2026 enregistré à la recette des finances Rue de la paix Grombalia le 18/05/2026 sous le n°26702416 quittance n°M054734, Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2025 le 30 juin 2026 à 10H00 au siège social de la société sis à la route de Béni Khaled Km 1,5 - 8030 Grombalia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
  2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
  3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
  4. Affectation du résultat de l'exercice 2025
  5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;
  6. Election du président et des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026 / 2027 / 2028.
  7. Questions diverses.
- 2026R01804SANB3

**Convocation à l'Assemblée  
Générale Extraordinaire**

**L'HUMUS S.A**

**Capital de 80.000 DT**

**Route de Beni Khaled Km 1,5 8030  
Grombalia**

**Identifiant unique : 004968T**

Suivant le Conseil d'Administration du 11/05/2026 enregistré à la recette des

finances Rue de la paix Grombalia le 18/05/2026 sous le n°26702416 quittance n°M054734, Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 30 juin 2026 à 11 H00 au siège social de la société sis à la route de Béni Khaled Km 1,5 - 8030 Grombalia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de l'adresse du siège social de la société.
  2. Mise à jour des statuts
  3. Pouvoirs pour formalités
  4. Questions diverses.
- 2026R01805SANB3

**Convocation à la deuxième  
Assemblée Générale Ordinaire**

**Qui se tiendra Mardi le 30 Juin 2026  
A 15h au siège de la société**

**Société Tunisienne des industries**

**De Raffinage Des Huiles  
Alimentaires**

**«STIROA»**

**Société anonyme**

**Au capital de : 8 569 120 Dinars**

**Siège social : Jbel El Ouest Route  
du Fahs - Km 29 Zaghouan**

**Immatriculée au RNE de Tunis sous  
l'identifiant unique : 736255L**

**Matricule fiscal : 736255L/D/M/000**

**Matricule CNSS : 00265249-51**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu Mardi le 30 Juin 2026 à 15h au siège social de la société sis à Rue Jbel El Ouest Route du Fahs - Km 29 Zaghouan.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

- 1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale ordinaire,
- 2) Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- 3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

4) Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022

5) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Veillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

2026R01809SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE «DELTA IMPRESSSION - PACK'N'PRINT»**

**S.A au capital de : 2.313.250 DT**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0610223J**

**SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle M'ghira Rue Fouchana Lot N°8 Fouchana 2082 Ben Arous**

Les actionnaires de la société «DELTA IMPRESSSION - PACK'N'PRINT» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 13 juillet 2026 à 10 heures au siège de la société sis à la Zone Industrielle M'ghira Rue Fouchana Lot n°8, Ben Arous, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de l'exercice 2025 après lecture du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 après lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat 2025 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R01811SANB3

---

#### Convocation

**Société Tunisian Aluminium Service «T.A.S»**

**S.A au capital de 650 000 DT**

**Identifiant unique : 0296015W**

**Siège social : Bir El Kassaa, Route de Naassen, km 7, Ben arous**

Les actionnaires de la Tunisian Aluminium Service sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 juin 2026 à 9 heures au siège de la société sis à Bir El Kassaa, route de Naassen, km 7, Ben arous à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de l'exercice 2025 après lecture du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 après lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat 2025 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027-2028 ;

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R01812SANB3

---

#### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**La Société Automobile Investment Company «AIC»**

**Société Anonyme**

**Au capital social de (66.688.500 DT)**

**Siège social : à Immeuble HBG - 5ème étage - Rue Ile de Failaka - Cité Les Pins - Les Berges du Lac II - 1053**

**Identifiant unique : 1280040Y**

Le Conseil d'Administration de la société Automobile Investment Company, réuni le 15 mai 2026, a décidé de convoquer les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 30 juin 2026 à 09h30, au siège de la Société

sis à l'Immeuble HBG - 5ème étage - Rue Ile de Failaka - Cité Les Pins - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis, après publication de l'avis de convocation au RNE le 04/06/2026 sous le n°2026P94400573, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2025,

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

5. Affectation du résultat,

6. Approbation des conventions réglementées,

7. Quitus aux administrateurs ; et

8. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026R01814SANB3

---

#### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**Société Hôtel Dakyanus**

**Société anonyme**

**Au capital de 3 836 300 dinars**

**Siège : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis**

**MF : 0296414 H/A/M/000**

Les actionnaires de la société hôtel Dakyanus sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquer par le Conseil d'administration et qui se déroulera le Mardi 30 JUIN 2026 à 10h00 à l'adresse : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue de l'assemblée générale,

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2013, 2014, 2015 et lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées et Examen et approbation des états financiers pour ces exercices,

- 3- Affectation des résultats des exercices 2013, 2014, 2015,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Nomination du Commissaire aux comptes de la société Hôtel DAKYANUS SA pour les exercices 2016-2017 et 2018,
- 6- Pouvoir d'accomplir les formalités.

Le Conseil d'Administration informe, Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition à l'adresse suivante : 14 Rue EMIRE ABDELKADER MUTUELLEVILLE 1002 TUNIS, durant le délai légal. Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2026R01819SANB3

---

**Convocation pour assister à une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires**

**GROUPE D'ASSISTANCE, DE MANAGEMENT, DE MARKETING ET D'APPLICATIONS INFORMATIQUES**

**GAMMA INFORMATIQUES**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 796 000 DT**

**12, RUE SAINT AUGUSTIN - TUNIS BELVEDERE**

**Mat. Fisc : 014147 S**

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Groupe d'Assistance, de Management, de Marketing et d'Applications Informatiques «GAMMA INFORMATIQUES» qui sera réunie le 29 JUIN 2026 à 11h du matin au siège social 12 Rue Saint Augustin - Tunis Belvédère.

Et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.
2. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

4. Approbation s'il y a lieu des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs.

2026R01820SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2026**

**Société de Gestion de la technopole de Borj Cédria**

**Société anonyme**

**Au capital de 8.450.000 Dinars**

**Technopole de borj cedria - Route Touristique Soliman BP174 - hammam Chott**

**IU : 1035409T**

Les actionnaires de la Société de Gestion de la technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 30 Juin 2026 à 10H au siège de la Société de Gestion de la technopole de Borj Cédria - Route Touristique Soliman - 8020 Soliman à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Ratification de la cooptation des Administrateurs
2. Renouvellement du mandat des administrateurs
3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'Exercice 2025,
4. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2025,
5. Approbation des états financiers de l'Exercice 2025 et des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
7. Autorisation de recours à un crédit bancaire à CMT
8. Quitus aux Administrateurs,
9. Affectation des résultats de l'Exercice 2025,
10. Jetons de présence alloués aux membres du Conseil,
11. Pouvoirs en vue des formalités.

2026R01823SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 15 JUILLET 2026**

**Tunisian Clinic Alyssa**

**Société anonyme**

**Au capital de : 2.700.000 DT**

**Siège social : Rue du lac Léman, 1053 - Les berges du lac - Tunis**

**IU : 0615319N**

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire de la société prévue le 18 juin 2026 a été reportée pour le 15 juillet 2026 à 10 heures au siège social.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Entériner les modalités de convocation
2. Examen du rapport d'activité 2025
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2025
4. Examen des états financiers et des conventions réglementées 2025
5. Affectation des résultats
6. Quitus aux administrateurs
7. Pouvoirs pour formalités.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération.

2026R01825SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Tunisie Porcelaine**

**SA au capital de 18.360.000 dinars**

**Siège social : BP 17 /1135 Naâssen**

**Identifiant Unique : 018909E**

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE PORCELAINE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sise à Naâssen Tunis, le Mardi 30 Juin 2026 à 10h 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.
  - Quitus aux administrateurs.
  - Affectation du résultat de l'exercice 2025
  - Questions diverses.
- 2026R01831SANB3

---

#### CONVOCATION

#### SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 5070

- KSAR HELLAL -

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mardi 30 juin 2026 à 10 heures au siège de la société SITEX, à Ksar Hellal avenue Habib Bourguiba, ou par vidéo conférence, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2025.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2025.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2026.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2026.
9. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée

Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2026S00787SANB3

---

#### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2026

Annonce N°202674160 au BO du RNE N°137 du 05/06/2026

SOCIETE POLY-SIEGES

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1 111 500 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS

- KM 11 SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 00104520

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 29 Juin 2026 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
- Examen des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration;
  - Questions diverses.
- 2026S00798SANB3

---

#### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Annonce N°202674178 au BO du RNE N°137 du 05/06/2026

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH

HOTEL ROYAL KENZ

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 799 270 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE

TOURISTIQUE JINEN EL

KANTAQUI HAMMAM SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Les actionnaires de la société hôtelière SUN BEACH - Hôtel ROYAL KENZ sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 11h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
- Examen des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- Questions diverses.

2026S00799SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES**

**CLINIQUE LA CONCORDE**

**S.A. AU CAPITAL DE 20 510 000.000**

**SIEGE SOCIAL : CITE BOUKHZAR BOUHSINA - SOUSSE**

**M.F. : 1235624M/A/M/000**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 juin 2026 à 16 heures au siège social - Cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'année 2025

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2025 et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025,

- Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs,

- Jetons de Présence.

2026S00803SANB3

---

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société SODAC**

**Siège social : Chouigui - Teborba**

**Activité : Agriculture**

**Identifiant Fiscal : 0046785 T/ N /M**

**Cabinet Hatem Fathallah**

**Expert-comptable et Professeur Universitaire**

**Rés. Jawhara Bloc A, Route de Kairouan, 5000 Monastir**

**+21673504347**

**fathallah.hatem@planet.tn**

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales, à

la décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Manouba dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire n°140 en date du 03/03/2026, et en application des instructions du mandataire judiciaire Madame Sihem Khalfi,

Le Commissaire aux Comptes soussigné a l'honneur de convoquer Messieurs/Mesdames les actionnaires de la société SODAC à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le : lundi 06 juillet 2026 - à 10h00.

Lieu : Siège social de la société - Chouigui, Teborba, ou tout autre lieu précisé par le mandataire judiciaire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Régularisation de la situation juridique de la société et apurement des affaires en suspens consécutifs aux assemblées générales ordinaires non tenues ; approbation des états financiers et rapports des commissaires aux comptes pour les exercices non couverts.

2. Mise à jour des statuts et de la liste des actionnaires, notamment suite aux modifications résultant du décès de certains d'entre eux.

3. Nomination d'un conseil d'administration conformément aux statuts et aux législations en vigueur.

4. Examen de la situation financière de la société, bilan des travaux du mandataire judiciaire et des décisions judiciaires rendues au cours des exercices précédents.

5. Etude de la possibilité d'augmentation du capital social suite à la candidature d'un nouvel investisseur, en coordination avec les instances judiciaires compétentes, et activation des décisions judiciaires en découlant.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes pour la période comptable non couverte par les travaux d'audit, en coordination avec l'appareil judiciaire en charge du dossier.

7. Questions diverses.

2026402036SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**GALVAMETAL SA**

**Siège social : Avenue Kheireddine pacha N°75 lot 13 DO HDC lotissement Enassim Bourgel Tunis**

**Capital social : 13.660.000 DT**

**Identifiant unique : 1510392C**

Messieurs les actionnaires de la Société GALVAMETAL SA sont convoqués par le Conseil d'administration à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle le 29 juin 2026 à 10h au siège MAXULA GESTION sise à la rue du lac Léman immeuble regency bloc A 1er étage les berges du lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la modalité de convention de l'assemblée Générale ordinaire.

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2024 et des rapports du Commissaire aux Comptes pour le même exercice 2024,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2024,

4. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats,

7. Pouvoirs pour formalités,

Les documents sociaux (Rapport de gestion, Rapports du Conseil d'administration, états financiers et projets de résolutions sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant les heures de travail dans les délais réglementés.

2026402038SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**GALVAMETAL SA**

**Siège social : Avenue Kheireddine Pacha N°75 lot 13 DO IIDC lotissement Enassim Bourgel Tunis**

**Capital social : 13.660.000 DT**

**Identifiant unique : 1510392C**

Messieurs les actionnaires de la Société GALVAMETAL SA sont

convoqués par le Conseil d'administration à assister à l'assemblée générale extraordinaire le 29 juin 2026 à 12h au siège MAXULA GESTION sise à la rue du lac Léman immeuble regency bloc A1er étage les Berges du lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de l'adresse du siège social.

2026402039SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 1er juillet 2026**

**CRISTAL TUNISIE**

**Société Anonyme**

**Au capital de 9.195.750 Dinars**

**Siège Social : Zone Industrielle Sidi Rzig Rue des Usines - Mégrine**

**IU : 0927012E**

Les actionnaires de la société Cristal Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale Mixte qui aura lieu le 1er juillet 2026 à 10 H au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre des résolutions ordinaires :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale.

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au Directeur Général et aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

- Constatation des démissions et ratification de la cooptation d'administrateurs.

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Au titre des résolutions extraordinaires :

- Décision de la poursuite de l'activité de la Société.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital en numéraire.

- Approbation de l'augmentation de capital.

- Modification corrélative et adoption des nouveaux statuts.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

2026402041SANB3

---

**CONVOCATION A LA DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CONFECTION RAS JEBEL**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 22 250 000 DT**

**Avenue MARTYR OUSSAMA CHAKROUN - RAS JEBEL**

**Identifiant Unique : 0014030 E**

**N° CNSS : 67.786-80**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie sur deuxième convocation le 25 juin 2026 à 10 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, la première assemblée tenue le 04 juin 2026 n'ayant pu délibérer faute de quorum, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2026402042SANB3

**SOCIETE INMA HOLDING**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL SOCIAL 500.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : RESIDENCE ICHBILIA, BLOC B, 1ER ETAGE, BUREAU B1.1, CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC 2, 1053 TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1539254S**

Les actionnaires de la société Inma Holding sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2026 à neuf heures (9h) au siège social de la société sis à Résidence Ichbilia, Bloc B, 1er étage, bureau b1.1, Cité Les Pins, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et examen du rapport de gestion au titre de l'exercice social 2025 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5. Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du CSC;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2025;

8. Nomination des administrateurs;

9. Nomination du Commissaire aux Comptes

10. Pouvoirs.

2026402051SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**SWIVER INVEST**

**SA au capital de 324 040 Dinars**

**RNE : 15573712**

**MF : 1557371Z/A/M/000**

**Siège social : bureau 1-4 - 1er étage Immeuble, New Tower, Centre Urbain Nord 1082**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWER INVEST SA sont convoqués à la

réunion de l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le 06 Juillet 2026 à 11h au bureau 1-4 - 1er étage Immeuble, New Tower, Centre Urbain Nord 1082, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du mode de direction de la société : Cumul des fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

2. Mise à jour corrélative des statuts.

3. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026402058SANB3

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ABRIDIA SA**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 6.400,000**

**SIEGE SOCIAL : RUE 2 MARS, IMMEUBLE AKOURI, N°7 TOZEUR - Tunisie**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1818851N**

Les actionnaires de la société ABRIDIA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le mardi 30 juin 2026 à dix heures (10h) au siège social de la société, sis à l'adresse suivante : Rue du 2 Mars, Immeuble Akkouri, Tozeur - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales conclues lors de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7. La nomination ou le renouvellement des mandats des administrateurs;

8. La nomination ou le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

9. Fixation des jetons de présence

10. Pouvoirs pour formalités.

2026402059SANB3

---

### **CONVOCATION**

#### **COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE**

**SA au capital de 68 667 490 Dinars**

**Siège Social : Centre Commercial TUNIS CITY Sabbalet BEN AMAR, 2032 ARIANA**

**M.F : 0000253 W/P/M/000**

**RNE : 0000253 W**

**M. CNSS : 82601-54**

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE SA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 juin 2026 à 10 Heures, au Bureau de Tunis Rue du Lac Annecy Immeuble Adonis, Bloc A, 1er Etage, Les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais de tenue et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025

3- Lecture des Rapports des Co-Commissaires aux Comptes, relatifs au même exercice.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

5- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du code de sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025

8- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.

9- Pouvoirs.

2026402061SANB3

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE SAIDA**

**Société anonyme non-résidente**

**Au capital de 1.200.000 dinars**

**Siège social : rue de l'Environnement - Maatmeur Sahline MONASTIR 5012**

**Identifiant Unique : 433 043 S**

Messieurs les actionnaires sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 04 Juillet 2026 à 10 H au siège social pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation ;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2025;

3. Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025;

4. Examen et approbation des états financiers 2025;

5. Affectation des résultats;

6. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 23 des statuts;

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion;

8. Questions diverses.

2026402064SANB3

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE LOGISTIQUE «S.F.T.L.»**

**Société Anonyme**

**Au capital social de 200.000,000 Dinars Tunisiens**

**Identifiant Unique : 11 845784**

**DATE : 3010612026 à 1000**

**SIEGE SOCIAL : sis LA Z.I M'GHIRA 3- FOUCHANA - BEN AROUS**

Chers actionnaires de la société S.F.T.L, vous êtes convoqués à venir

assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 juin 2026 à 10h au siège social de la société sis à la zone industrielle Mghira 3 - Fouchena - Ben Arous qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et des délais de convocations de la présente Assemblée
  2. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 30/09/2025
  3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 30/9/2025
  4. Lecture et approbation des états financiers annuels de l'exercice clos au 30/09/2025
  5. Approbation des conventions règlementées conclues durant l'exercice 2025 régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales
  6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice arrêtés au 30/09/2025
  7. Affectation du résultat de l'exercice 2025
  8. Renouvellement des mandats des administrateurs au titre des exercices 2026-2027-2028
  9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2026-2027-2028
  10. Questions diverses.
- 2026402067SANB3

---

## Autres sociétés

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société Mutuelle de Services Agricoles BIO BONICA**

**Capital social : 37000 dinars**

Le Conseil d'Administration de la Société mutuelle de Services Agricoles BIO BONICA convoque tous les adhérents à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 25 juin 2026 à 09h00, au siège de la société sis au 616, Avenue de l'Environnement, Solouguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Suppression de l'activité de tourisme écologique.

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Le Conseil d'Administration de la Société mutuelle de Services Agricoles BIO BONICA convoque tous les adhérents à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2026 à 10h00, au siège de la société sis au 616, Avenue de l'Environnement, Solouguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports moral et financier relatifs à l'exercice 2025 ;
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Discussion et approbation des rapports;
4. Quitus aux administrateurs;
5. Lecture du règlement intérieur de la société et approbation de celui-ci;
6. Approbation de l'admission de nouveaux adhérents et de la radiation d'autres adhérents;
7. Election des membres du Conseil d'Administration et approbation de la liste définitive
8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

Note : Les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour précédant la date de tenue de l'assemblée.

2026R01818SODB3

---

## ACTES ADMINISTRATIFS

### Avis au public

#### Avis au public

Le public est informé que la Société ITAL CAR dont le siège social est situé à la rue 8612, impasse N°4, à la

zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-018509 en date du 10 décembre 2024, en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité d'entretien, de réparation de véhicules automobiles et stockage de pièces de rechange, située à proximité de la route Nationale N°1 au Km 5,5 à la Zone Industrielle de Mégrine du gouvernorat de Ben Arous, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Mégrine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Mégrine ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la société de pâtisserie et de confiserie "SOPACO" dont le siège social est situé à Proximité de la Route Nationale N°3 au Km 26, à la zone industrielle Djebel El Ouest, 1123 Bir Mchergua du gouvernorat de Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A -2024-09-0201-019710 en date du 30 Décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des biscuits et des produits pâtisseries conservés située à l'adresse susvisée, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Djebel El Ouest.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le gouverneur de Zaghouan ou Madame la secrétaire générale chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Djebel El Ouest ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "KROMBERG & SHUBERT BEJA" dont le siège social est situé à la zone industrielle Bouteffeha 2, à proximité de la route de Tabarka au site N°2 - 9000 Béja, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-0201-07983 en date du 21 Mai 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de câbles automobiles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Béja ou de la municipalité de Béja.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Béja ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Béja ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **Perte d'un titre de propriété**

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 01/12/2024, le titre de propriété appartenant à

Madame Dalila bent Mohamed El Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°04748741, délivrée le 17/08/2005, a été perdu. Il s'agit du titre de propriété n°39788, établi le 22/05/2024, relatif au bien immobilier faisant l'objet du titre foncier n°219742 Tunis, situé à El Ouardia VII, Tunis, en bordure de la rue, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, représentant la totalité du bien (100/100) et extrait du titre foncier principal n° 95291 Tunis.

Le présent avis de perte a été publié dans le journal Echourouk n°12665, paru le jeudi 04/06/2026, et sera publié à nouveau conformément à la loi, afin d'obtenir un duplicata du titre de propriété susmentionné auprès de l'Administration de la propriété foncière.

2026R01816DIVD2

#### **Avis**

Madame Sameh Sahli avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 393.8 m<sup>2</sup> située à la route de Tunis Km 11 Sfax lui revenant par acte d'achat daté le 05/12/2018 par les deux notaires kaled Ben Hmida et Saber Mrabet enregistré à Sakiet Ezzite le 27/12/2018 Quittance N°MO71085 que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire khaled ben Hmida à son Bureau à sakiet ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00856DIVD2

#### **Avis**

Mr Abdelwaheb Ben Salem Allouch titulaire de la C.I.N. N°01015812 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 4365 m<sup>2</sup> à la route de Gremda km 17 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mohamed Koubaa et Ahmed Maaloul.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00861DIVD2

#### **Avis de distribution**

Monsieur le greffier de la chambre chargé de la distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de TUNIS annonce qu'un montant de deux millions soixante-dix mille sept cent quarante dinars et 49 millimes (2.070.740,049 DT), déposée le 24/12/2025 à la Recette des finances de Beb Bnet à Tunis selon le reçu n°M101803, et à la demande de Maître TOUNSI AHMED avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 28 bis, avenue Mohamed Abdelwahab, El Manar, Tunis, MF 1073459/S, et pour le compte de Mme Lilia Saket épouse Sehili contre la société ECUMED PETROLEUM ZARZIS, SARL, MF 0036051 E, dont le siège social est situé à l'Immeuble LAC 2, appartements 601 et 602, Quartier des Pins, Les Berges du Lac 2 Tunis, et autre partis.

Une affaire de distribution a été déposée sous le N°2121 d'où tout éventuel créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit dans un délai de 30 jours à partir de la date de cette publication au journal officiel ou à la réception de la notification de la lettre recommandée à peine de forclusion conformément à l'article 468 de code des procédures civile et commerciale qui prévois : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026402065DIVD2

---

## Rectificatifs

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2026**

**Avis à tous les actionnaires**

**SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA**

**Au capital de 7 000 000 DT**

**Identifiant Unique : 1531871D**

**Registre de Commerce : B02188882017**

**Matricule Fiscal : 1531871/D/A/M/000**

**Siège social : route Morneg Km 7 Z.I Ben Arous 2013**

**RECTIFICATIF :**

Annonce n°2026402006SANB3 Parue au JORT n°65 du 05/06/2026 Page 1644,

LIRE :

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers des exercices clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020.

AU LIEU DE :

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers des exercices clos le 31 décembre 2019

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019

6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le reste de la publication demeure inchangé.

2026402062RECZ9